



## Reclamation impayé (menace contentieux sans mise en demeure)

Par **modi37000**, le **05/02/2009** à **12:17**

Inscrite dans une auto-école depuis plusieurs années je suis partie avec mon dossier pour m'inscrire dans un autre établissement (autre département).

J'ai quitté l'auto-école suite à un examen de conduite raté il y a au moins deux ans. A l'époque l'auto-école en question ne m'a rien réclamé ni ne m'a jamais contacté.

Persuadée d'être en règle avec eux je ne me suis pas souciée de ne pas avoir de nouvelles.

**Aujourd'hui, après plus de ans, on me réclame par téléphone une somme de plus 300 euros d'impayés.**

**Depuis tout ce temps je n'ai jamais reçu de mise en demeure ni aucun courrier faisant état de cette facture.**

Deux questions:

**Si l'auto-école n'émettait pas de reçu, je n'ai aucun moyen de prouver ma bonne foi concernant mes paiements en espèces?**

**L'établissement peut-il me menacer d'un recours en contentieux après si longtemps sans jamais m'avoir contacter au préalable? Sans mise en demeure?**